

Déclaration d'accessibilité application DiviaMobilités

Préambule

Keolis Dijon Multimodalité, exploitant du réseau DiviaMobilités, s'engage à rendre ses applications mobiles accessibles conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005.

A cette fin, Keolis Dijon Multimodalité réalisera les actions suivantes :

- accompagnement à la mise en accessibilité de ses outils numériques à destination du grand public ;
- audit de conformité exécuté par un tiers certificateur.

La présente déclaration d'accessibilité s'applique à l'application DiviaMobilités n° 4.0.0.

Etat de conformité

L'application mobile DiviaMobilités n'est pas en conformité avec la [norme européenne EN 301 549](#), la norme de référence en vigueur en France et en Europe, en raison des non-conformités énumérées dans la section « Résultats des tests ».

Résultats des tests

L'audit de conformité réalisé en décembre 2024 par la société AccessProd révèle que l'application est conforme à 22,86% à la norme européenne EN 301 549 v.3.2.1.

Contenus non accessibles

Les contenus listés ci-dessous ne sont pas accessibles pour les raisons suivantes.

Non-conformités

- Les images ne sont pas toutes correctement ignorées par les technologies d'assistance lorsqu'elles sont décoratives.
- Certaines images porteuses d'informations ne possèdent pas une alternative accessible aux technologies d'assistance.
- Les alternatives accessibles des images ne sont pas toutes pertinentes.
- Certaines informations ne sont véhiculées qu'avec la couleur.
- Les rapports de contraste de certains textes et de certains composants d'interface ne sont pas toujours suffisamment élevés.
- Certains composants interactifs doivent être corrigés pour être compatibles avec les technologies d'assistance et la navigation au clavier
- Les messages de statut ne sont pas tous correctement restitués par les technologies d'assistance.
- Certains textes ne sont pas restitués par les technologies d'assistance dans la langue principale de l'écran.
- Des éléments de l'interface sont utilisés à des fins de présentation.
- Certains écrans ne comportent aucun titre ou bien ces derniers ne sont pas indiqués comme tels.
- Certaines listes d'éléments ne sont pas correctement structurées.

- Les contenus visibles porteurs d'informations ne sont pas tous accessibles aux technologies d'assistance.
- Le texte n'est pas toujours lisible lorsque la taille des caractères est augmentée jusqu'à 200%.
- Certaines informations ne sont données que par la forme, la taille ou bien la position.
- Les champs de formulaire n'ont pas tous une étiquette visible.
- Les étiquettes des champs de formulaire ne sont pas toutes accessibles aux technologies d'assistance.
- Certaines étiquettes de champs de formulaire ne sont pas pertinentes.
- Les champs de même nature ne sont pas regroupés.
- Certains formulaires ne possèdent aucune indication de champs obligatoires.
- Tous les formulaires ne permettent pas la vocalisation des erreurs de saisie
- La saisie n'est pas facilitée pour les champs qui demandent une donnée personnelle à l'utilisateur.
- L'ordre de tabulation au clavier ainsi que celui de restitution par les technologies d'assistance n'est parfois pas cohérent.
- L'application ne fonctionne qu'en format portrait.
- Certaines actions nécessitent l'utilisation de gestes complexes sans alternative réalisable au moyen de gestes simples.

Dérogations pour charge disproportionnée

Aucune dérogation.

Contenus non soumis à l'obligation d'accessibilité

Certains contenus sont exemptés de l'obligation d'accessibilité et se situent hors champ de l'obligation légale, car une alternative à ces éléments est disponible dans le contenu.

Ces contenus sont :

- les cartes interactives (iOS et Android) de l'écran « Autour de moi », car il est possible de trouver un lieu ou bien une adresse en les renseignant dans le champ « Recherche un lieu, une adresse... » ;
- les itinéraires (sur iOS et Android), car il est possible de les visualiser par le biais de la fonctionnalité « pas à pas ».

Établissement de cette déclaration d'accessibilité

Cette déclaration a été établie le 14 janvier 2025.

Technologies utilisées pour la réalisation de l'application mobile

Développement react natif

Agents utilisateurs, technologies d'assistance et outils utilisés pour vérifier l'accessibilité

Les vérifications de restitution de contenus ont été réalisées sur la base de la combinaison fournie par la base de référence du RAAM, avec les versions suivantes :

- VoiceOver (iOS 18.2)
- Contrôle vocal (iOS 18.2)

- TalkBack 14.1 (Android 14)

Outils pour évaluer l'accessibilité

Les outils suivants ont été utilisés lors de l'évaluation :

- Fonctionnalités d'accessibilité Android ;
- Fonctionnalités d'accessibilité iOS ;
- PDF Accessibility Checker 2024 et Acrobat DC Pro pour l'analyse des PDF ;
- Accessibility Inspector ;
- Accessibility Scanner ;
- Switch Access ;
- Colour Contrast Analyser.

Écrans de l'application ayant fait l'objet de la vérification de conformité

- Accueil
- Écran « Info trafic »
- Écran « Autour de moi »
- Écran « Itinéraires »
- Écran « Détail d'un itinéraire »
- Écran « Mes favoris »
- Écran « Temps réel »
- Écran « Achat »
- Écran « Je me connecte »
- Écran « Sélection d'une carte »
- Écran « Liste de produits »
- Processus « Panier »
- Écran « Mon compte »
- Écran « Cartes rattachées »
- Écran « Divia à la demande »
- Écran « Fiches horaires »
- Écran « Questions fréquentes »

Retour d'informations et contact

Il est important de rappeler qu'en vertu de l'article 11 de la loi de février 2005 :

« la personne handicapée a droit à la compensation des conséquences de son handicap, quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. »

Keolis Dijon Multimodalité s'engage à prendre les moyens nécessaires afin de donner accès, dans un délai raisonnable, aux informations et fonctionnalités recherchées par la personne handicapée, que le contenu fasse l'objet d'une dérogation ou non.

Keolis Dijon Multimodalité invite les personnes qui renconterraient des difficultés à la contacter afin qu'une assistance puisse être apportée (alternative accessible, information et contenu donnés sous une autre forme) : <https://www.information.divia.fr/aide/nous-contacter>

Voies de recours

Si vous constatez un défaut d'accessibilité vous empêchant d'accéder à un contenu ou une fonctionnalité de l'application, que vous nous le signalez et que vous ne parvenez pas à obtenir une réponse de notre part, vous êtes en droit de faire parvenir vos doléances ou une demande de saisine au Défenseur des droits.

Plusieurs moyens sont à votre disposition :

- Écrire un message au [Défenseur des droits](#) (formulaire de contact)
- Contacter le [délégué du Défenseur des droits dans votre région](#)
- Envoyer un courrier par la Poste (gratuit, ne pas mettre de timbre) à Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris CEDEX 07